

Fondation Michel TORCHE

- Epalinges -

	PRIX DU MERITE www.fmt-vd.ch
Etablissement scolaire	
Nom de l'école	
Rue	
Npa / Localité	
Personne de contact	
Mail	
Lauréat.e	
Nom & Prénom	
Remarques	
Prix	
Intitulé du prix	Prix du mérite de la Fondation Michel Torche Epalinges
Montant du prix en CHF	CHF 300.-
Cérémonie	
Date et heure de la remise	
Paieement	
IBAN de l'Etablissement	
En faveur de	
Lieu et date	
Personne de référence	

Un retour par courriel correspond à une signature



Foire aux Questions – Prix du Mérite

1. Quel est le montant du Prix du Mérite ?

Le Prix du Mérite est un prix unique et indivisible d'un montant de **CHF 300.–**.

2. Quels sont les critères d'attribution du prix ?

Le prix peut être attribué à un·e élève répondant à **l'un des critères suivants** :

- **Engagement pour autrui** : avoir démontré un esprit de service et de dévouement envers autrui, que ce soit dans le cadre familial, scolaire ou professionnel.
- **Réussite malgré les difficultés** : s'être distingué·e par une réussite académique notable en surmontant des obstacles avec persévérance et ténacité.

3. Qui sélectionne l'élève lauréat·e ?

La sélection de l'élève est effectuée **exclusivement par la direction de l'établissement**.

La Fondation Michel Torche **n'intervient en aucun cas** dans ce choix.

4. Comment se déroule le versement du prix ?

Le prix est versé **directement à l'établissement**, qui en assure la remise à l'élève.

- L'établissement **avance le montant** et la Fondation procède au remboursement.
- Pour des raisons administratives, **les prix sont versés en une seule fois** aux établissements par la Fondation, en principe **avant le 15 juillet**.

5. Comment procéder pour obtenir le versement du prix ?

L'établissement doit remplir un **formulaire dédié** et le transmettre à la Fondation.

Une fois ce document **dûment complété et envoyé**, la Fondation procède au paiement sans nécessiter d'autres échanges.

6. Quand et comment annoncer le nom de l'élève ?

L'établissement est libre d'annoncer le nom de l'élève **avant ou après** le versement du prix.

Si la **sécurité de l'élève** est en jeu, son identité peut être **anonymisée**, et dans ce cas, le nom de substitution **Lisa Monnier** sera utilisé.

7. La Fondation est-elle présente lors de la remise du prix ?

Malheureusement, **aucun représentant de la Fondation ne peut se déplacer** pour la remise du prix, chaque année, pour information, plus de **50 Prix du Mérite** sont attribués par la fondation Michel Torche, rendant une présence physique impossible.

8. Comment contacter la Fondation Michel Torche ?

Les échanges avec la Fondation doivent être **réduits au minimum**.

Le seul document requis est le **formulaire correctement rempli**, suffisant pour **rendre le prix éligible** et déclencher le paiement.